



Ecole Départementale de Musique de la Haute-Saône

Etablissement agréé par l'Etat

Envoyé en préfecture le 05/04/2018
Reçu en préfecture le 05/04/2018
Affiché le 
ID : 070-257002584-20180327-2018_8-DE

Tarifs spécifiques 2018 / 2019

Délibération du 27 mars 2018

Tarifs pour le personnel et les enfants du personnel de l'EDM et de Culture 70 :

Tarifs du personnel titulaire ou contractuel :

Frais de gestion annuels : 10 €

Cours de chant pour un professeur de FM ou DUMI : Gratuit (si disponibilité dans la classe)

Autres cours : Atelier Collectif Adhérent, QF 3 maxi

Tarifs des enfants du personnel (titulaire, contractuel et vacataire) :

Frais de gestion annuels : 10 €

Enfant inscrit en atelier collectif : Gratuit

Enfant inscrit en cours d'instrument : Atelier Collectif Adhérent QF 3 maxi

Pas de réduction pour le deuxième enfant (tarif identique au premier)

Tarifs des conjoints du personnel (titulaire, contractuel et vacataire) :

Frais de gestion annuels : 10 €

Conjoint inscrit à l'EDM Adhérent, selon cursus, QF3 maxi

Décote sur les cotisations des familles pour cours non remplacés :

Remboursement à partir de 4 cours supprimés et non remplacés, en cas d'absence de l'enseignant ou sur présentation d'un certificat médical.

La facture trimestrielle sera réduite à hauteur d'1/3.

Réduction accordée aux élèves participant aux ensembles amateurs :

Deux tarifs de réduction sont proposés : 22€ ou 55€ par trimestre.

La réduction accordée par la collectivité ou l'association fait l'objet d'une convention avec l'EDM. La participation effective des élèves aux répétitions et animations de l'ensemble est vérifiée au moyen des feuilles de présence.

Location des instruments du parc départemental :

Renseignements dans les secrétariats de secteur